

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de septembre le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 19 septembre 2022	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 18 Absents excusés : 13 Absents : 5 Votants : 22 dont 4 pouvoirs
--	---

PRESENTS : M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; M. CHARBONNEAU Claude ; M. COCHARD Philippe (suppléant) ; M. DABIN Michel ; M. DABIN Pierre (suppléant) ; Mme DAIN Marie-Antoinette ; M. DORET Michel ; M. DUPAS Bruno ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. JOZEAU Jacky ; M. METREAU Jacques ; M. NOIRAUD Bernard ; M. POUPIN Pascal ; M. RENAUD Denis ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ;

ABSENTS EXCUSES :

M. AUBRUN Thomas a donné pouvoir à Mme DAIN Marie-Antoinette ;
M. BICHON Laurent a donné pouvoir à M. THOMAS Patrice ;
M. PILLOT Jean a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;
M. JEUDI Daniel est remplacé par M. DABIN Pierre ;
M. LIGNE Alain est remplacé par M. COCHARD ;
M. NERBUSSON Joël a donné pouvoir à M. JOZEAU Jacky ;
M. CESBRON Patrice ; M. CHEVALLIER Jérémy ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. FUZEAU Bruno ; M. MOTARD Jérôme ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. WANLIN Jean-Michel ;

ABSENTS : M. AIGUILLON Mickaël ; M. BARANGER Olivier ; M. CHAUVIN Hervé ; M. DANGER Jean-Louis ; M. WOJTCZAK Richard

Secrétaire de séance : M. POUPIN Pascal

FINANCES - BUDGET
FINANCEMENT DES TRAVAUX DE SECURISATION DU RESEAU D'EAU POTABLE
DU SEVT : RECOURS A L'EMPRUNT

Monsieur le Président rappelle au Comité que le budget primitif 2022 prévoyait un emprunt de 4 000 000.00 € pour le financement de la sécurisation du SEVT.

Le résultat du marché faisant apparaître un montant supérieur de 1 000 000.00 €, en tenant compte des incertitudes concernant les subventions demandées, il est nécessaire de revoir nos prévisions d'emprunt à la hausse :

Les demandes de financement ayant été effectuées auprès de différents organismes financiers, compte tenu des échéances de trésorerie nécessaires, il apparaît opportun d'effectuer 2 prêts :

- ✓ Le premier de 2 500 000.00 € à un taux fixe de 2,37 % auprès du CA qui sera effectué dès octobre et permettra de financer les fournitures prévues pour novembre.
- ✓ Le second auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant d'au moins 2 500 000.00 € et en tout état de cause d'un montant permettant de financer les échéances suivantes du marché (pour précision, la CDC limite le montant du prêt à taux fixe à 50 % du cout total du projet)

Monsieur le Président demande au Comité de l'autoriser à effectuer ces deux prêts, à signer les contrats correspondants ainsi que les documents nécessaires à leur gestion.

Le Comité Syndical, après avoir pris connaissance des propositions reçues des différentes banques consultées et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Considérant le montant incertain à emprunter pour le second prêt ;

- ✓ AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de prêt auprès du Crédit Agricole.
- ✓ AUTORISE Monsieur le Président à engager et signer un prêt d'au moins 2 500 000 € auprès de la CDC et dont il définira le montant exact en fonction des subventions accordées.
- ✓ AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la gestion de ces contrats d'emprunt.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU

